

Dimanche 03 mars 2024 18:35



# Coût de la SNCF. «Pour le contribuable, 20 milliards en 2022»



## Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Nantes

Votre e-mail Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Adalti Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus



«Le propos n'est pas de stigmatiser une grande entreprise publique mais de respecter le droit des contribuables et usagers à la transparence des chiffres.» © JEROME FOUQUET / OUEST FRANCE, archives

Publicité

Publicité

Courrier des lectrices et des lecteurs. « Cette dotation publique qui atteint désormais 20 milliards, la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise, soit une somme équivalente aux ventes de billets, devrait sonner comme une alerte. D'autant plus que la « barque » de l'utilisateur est, elle aussi, bien remplie : prix élevé des billets, grèves, retards, surcharge (trains de banlieue). L'État et le gestionnaire apparaissent en réalité plus soucieux d'optimiser la billetterie par tous moyens.»

Michel Le Borgne (Finistère) :

« Deux syndicats SNCF ont fait grève au moment des départs en vacances de février de dizaines de milliers de voyageurs. Encore une fois. Un des arguments déclamés haut et fort est celui-ci : « La SNCF est l'entreprise ferroviaire la plus rentable en Europe ».

Il n'est pas inutile de rappeler cette étude récente (30/11/2023) publiée par le site FIPECO, (créé par François Ecalte, conseiller honoraire à la Cour des comptes, spécialiste des finances publiques), et qui a chiffré dans le détail le coût (considérable) de la SNCF pour le contribuable : 20 milliards en 2022.

Le propos n'est pas de stigmatiser une grande entreprise publique ni encore moins ses salariés, mais de respecter le droit des contribuables et usagers à la transparence des chiffres, et de pointer les difficultés françaises récurrentes à gérer un service public.

### Exprimez-vous ! 243

Débat : La suppression du permis de conduire pour les personnes âgées, bonne ou mauvaise idée ?

### L'info en continu

Football. D2F : à Rodez, le...

03/03/24 - 21:31

VTT - Coupe de Bretagne de VTT...

03/03/24 - 21:15

Athlétisme. Championnat de...

03/03/24 - 21:13

Un détenu radicalisé condamné...

03/03/24 - 21:02

Athlétisme. Championnat de...

03/03/24 - 20:57

Toute l'info en continu

Ce total de 20 milliards est l'addition de trois grandes lignes. L'État et **les Régions versent à la SNCF** plus de 10 milliards pour organiser la mobilité dans les territoires via les TER, francilien et intercités. Les Régions (7,2 milliards) au titre de l'exploitation, l'État (2,9 milliards) au titre des redevances versées à SNCF- Réseau, gestionnaire de l'infrastructure.

Ensuite, l'État accompagne la SNCF dans ses investissements : équipements matériels et réseau : 6,2 milliards. Enfin, l'État prend en charge le coût de la prévention sociale des cheminots, soit 3, 2 milliards, au titre du déficit de leur régime de retraite. Pour être complet, on ajoutera 800 millions au titre des intérêts sur la dette (35 milliards) reprise par l'État en 2018.

Cette dotation publique qui atteint désormais 20 milliards, la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise, soit une somme équivalente aux ventes de billets, devrait sonner comme une alerte.

D'autant plus que **la «*barque*» de l'usager** est, elle aussi, bien remplie : **prix élevé des billets**, grèves, retards, surcharge (trains de banlieue). L'État et le gestionnaire apparaissent en réalité **plus soucieux d'optimiser la billetterie** en surfant (non sans succès) sur les arguments : offres, prix et environnement. Par contre, ils semblent avoir opté pour une posture discrète sur l'inexorable dérive de la dotation publique : +45 % sur les six dernières années.

À leur décharge, on rappellera que les objectifs de rationalisation de l'outil ferroviaire en France se heurtent à deux injonctions contraires. D'abord, l'activisme des élus pour défendre et même renforcer le maillage ferroviaire du territoire, qui semble se déployer sans une juste considération pour ses coûts prohibitifs (...). Ensuite, L'activisme syndical qui exploite au mieux **le supra-souci de paix sociale des dirigeants**, ce qui ne peut qu'entraver l'indispensable quête de gains de productivité.

(...) Sans perspective crédible de stabilisation, on ne peut qu'être ébahis d'entendre parler d' « entreprise ferroviaire la plus rentable en Europe », tout comme on ne peut que regretter l'absence de limitation des pouvoirs de « nuisance » des syndicats. Cela peut aussi s'entendre comme une absence de mesures de protection du droit des usagers à accéder à un service public. (...) »

Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Brest](#) [Rennes](#) [Nantes](#) [Angers](#)

## La taxe d'habitation peut-elle être prélevée sur un...

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour



### Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

\* Votre email

Publicité

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Opération escargot des agriculteurs sur la route de...**

N°2 **Poignardé dans le centre-ville de Nantes, un homme...**

N°3 **Les gendarmes découvrent un agneau volé dans une...**

N°4 **EN IMAGES. Un nouvel arbre tombe sur des voitures à...**

N°5 **Vous avez un chien ? Gare à l'intoxication au...**

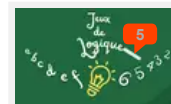
### Quiz et jeux



Quiz : Saurez vous reconnaître ces personnalités historiques ?



Quiz. 10 questions sur la Chandeleur



Saurez-vous deviner le sens de ces

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

phrases  
codées ?

Tous les quiz

Publicité

Publicité

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

#### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France  
Ouest-France Auto  
Ouest-France Immo  
Ouest-France Emploi  
Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7  
Comparateur Assurances  
Infocale  
Bons plans Ouest-France  
Commerces Ouest-France  
Comparateur de produits  
Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Lorient Marseille Montpellier Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes  
Challans Cholet La Baule La Roche sur Yon Laval Les Herbiers Les Sables d'Olonne Saint Gilles Croix de Vie Saint-Nazaire Saumur



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par

ouest  
france 

© Copyright maville.com | WEB66

